

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2432**

commune (s) : Genay

objet : Acquisition de 3 parcelles de terrain situées rue de la Roue lieu-dit Les Mignotières et appartenant à Mme Françoise Bourgey

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2432**

commune (s) : Genay

objet : **Acquisition de 3 parcelles de terrain situées rue de la Roue lieu-dit Les Mignotières et appartenant à Mme Françoise Bourgey**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'élargissement de la rue de la Roue à Genay, 3 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 163 mètres carrés environ, à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 190, 191 et 247 de la section AI et appartenant à madame Françoise Bourgey.

Aux termes du compromis, madame Françoise Bourgey céderait les terrains en cause au prix de 20 € le mètre carré, libre de toute location ou occupation, soit un montant total de 3 260 €.

Par ailleurs, la Communauté urbaine fera procéder à ses frais aux travaux suivants :

- l'abattage d'arbres,
- le déplacement de la boîte aux lettres existante,
- la réalisation d'une clôture au nouvel alignement, constituée de montants métalliques et d'un treillis soudé sur une hauteur de 1,50 mètre,
- la mise en place d'un portail d'entrée métallique à 2 vantaux sur une largeur de 5 mètres,
- et la plantation d'une haie arbustive.

Ces travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété, ne sont pas augmentatifs du prix de vente.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 19 292,36 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 3 260 €, de 3 parcelles de terrain nu de 163 mètres carrés, environ au prix de 20 € le mètre carré à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 190, 191 et 247 de la section AI, situées rue de la Roue lieu-dit Les Mignotières à Genay et appartenant à madame Françoise Bourgey, dans le cadre du projet d'élargissement de ladite rue.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 3 260 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Le montant des travaux estimés à 19 292,36 € TTC sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 615 238 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.